

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-118
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière :
DOMAINES DE
COMPETENCES
PAR THEMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

Séance du Conseil Municipal du lundi 14 avril 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

OBJET :
OPERATION
"CŒUR DE
VILLE" N°2025-
05 -
CONVENTION
CADRE «
PETITES VILLES
DE DEMAIN »
VALANT
OPÉRATION DE
REVITALISATION
DES
TERRITOIRES »
(ORT) - ACTIONS
COMPLÉMENTAI
RES

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Préscillia GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, IMEDJADJ Nadia, Béranger SERRES.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Régine SURRE donne pouvoir à Chantal BARTHES,
Sabine CHABERT donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Préscillia
GRANIER,
Agnès SOULIER donne pouvoir à Hélène GIRAL,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Denis BOUILLEUX,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Javier DE LA CASA.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON, Christian WINTERHALTER.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 8 AVRIL 2025

AFFICHAGE EN
DATE DU : 8 AVRIL
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **16 AVR. 2025**

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le **16 AVR. 2025**
ID : 011-211100763-20250414-DB2025118-DE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- La délibération n°2021-74 du 27 mars 2021, approuvant le projet de convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » (PVD).
- La convention d'adhésion PVD du 22 avril 2021 permettant d'accélérer la transformation des Petites Villes.

- La délibération n°2022-05 du 26 janvier 2022, modifiée par la délibération n°2022-42 du 31 mars 2022, approuvant le projet de la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant « Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) ».
- La convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation des Territoires en date du 22 juin 2022.

Les actions PVD comprennent 5 axes majeurs :

- Axe 1 : Habitat/ Renouveau de l'offre de logements en centre-ville
- Axe 2 : Valorisation du bâti et du patrimoine
- Axe 3 : Développement économique et commercial en centre-ville
- Axe 4 : Requalification des espaces publics
- Axe 5 : Déploiement de l'ensemble des mobilités et des connexions

La délibération n°2023-267 du 13 novembre 2023, a intégré un volet supplémentaire portant sur la « sécurité et sûreté ».

Il est nécessaire, à ce jour, de compléter les fiches actions de la convention PVD valant ORT pour être notamment en concordance avec le programme Bourg-Centre.

Vu l'avis favorable du comité de pilotage en date du 9 octobre 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 11 avril 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE les nouvelles fiches actions annexées à la présente.

PRECISE le contrat de sécurité PVD en axe 6.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'ajout de ces nouvelles actions en annexe 3 de la convention cadre PVD valant ORT.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 14 avril 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 16 AVR. 2025
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le 16 AVR. 2025
Par publication le 16 AVR. 2025
Par délégation, Le Directeur Général des Services Nicolas MAYRAL

